

NOM, Prénom

Date de naissance

Adresse

CP et Ville

Téléphone

Email

### TYPE DE COTISATION :

avec mise à disposition du matériel nautique, tarifs identiques pour les propriétaires.

INDIVIDUELLE Adulte 200€  INDIVIDUELLE Étudiant 155€  INDIVIDUELLE Jeune (-18ans) 125€

FAMILLE 215€, remplir les informations des membres supplémentaires

### ACTIVITÉ PRINCIPALE :

Dériveur  Catamaran  Wing  Windsurf

Autre, précisez:

### INFOS FAMILLE, MEMBRE SUPPLÉMENTAIRE

NOM, PRÉNOM, DATE DE NAISSANCE, (MAIL): LICENCE\*

<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>

\*PRIX LICENCE FFV 2025 ADULTE 70€, JEUNE 32€

### STATIONNEMENT DES BATEAUX ET REMORQUES DE PROPRIÉTAIRES:

Attention ! Le matériel laissé au club doit être assuré par son propriétaire.

REMORQUE : (immatriculation, marque)

BATEAU OU MATÉRIEL CONTENEUR :

BATEAU SUPPLÉMENTAIRE (47€ ) :

### CAUTION 50€ (Chèque)

Obligatoire, chèque de caution encaissé après l'AG.

Restitué suite à une action de bénévolat auprès du club (participation journées travaux, aide aux régates, aide vie de la base, accueil l'été etc...)

MONTANT A RÉGLER : cotisation + Membres supplémentaires + bateau supplémentaire

TOTAL  CAUTION  50€

L'adhérent s'engage pour sa personne ainsi que pour l'ensemble de sa famille mentionnée ci-dessus, qu'il représente :

- à ce que chacun sache nager 50 mètres, (25 mètres enfants - de 16 ans) et soit capable de s'immerger.
- à ne pas avoir de contre indication médicale à la pratique des activités nautiques (voile, canoë).
- à avoir pris connaissance du Règlement Intérieur (R.I.), notamment l'Art N°4, disponible sur le site internet du CVTSC et au club
- à s'interdire de naviguer avec un enfant de moins de 6 ans, ou de le faire naviguer seul.
- à accompagner ou faire encadrer un enfant de moins de 12 ans.

L'adhérent déclare pour sa personne ainsi que pour l'ensemble de sa famille mentionnée ci-dessus, qu'il représente :

- naviguer sous son entière responsabilité conformément au R.I. et reconnait avoir été informé des possibilités de souscription d'assurance complémentaire dommage corporel « PREVI VOILE » proposées avec la licence FFV.
- autoriser le CVTSC à utiliser et exploiter des images les représentant, pour la réalisation de supports de communication faisant l'objet d'une diffusion (publicités, site internet, etc....).

Date et signature de l'adhérent:  
**précédée de la mention "lu et approuvé"**

Signature Responsable du club:

ANCV  Chèque  
 CB  Espèce  
A remplir par l'équipe de CVTSC